

GUIDE

DE LA PETITE ENFANCE



Sommaire

Directrice de publication :
Béatrice Gailliout
(Maire du 5^e)

Responsable de la rédaction :
Henriette Manoukian
(conseillère déléguée aux
crèches associatives et relais
d'assistant-es maternel-les)

Rédaction :
Mairie du 5^e arrondissement
Direction de l'enfance de la
Ville de Lyon

Réalisation : Mairie du 5^e
Crédit photo : Mairie du 5^e
Crédit icon : flaticon.com

L'accueil de votre enfant	4
Les différents modes de garde	6
Plan	10
Les relais d'assistant-es maternel-les	12
Les crèches	14
Les loisirs de votre enfant	20
La MDMS	21
La PAJE	22
Notes	23
Numéros utiles	24



@mairie5lyon

Mairie du 5^e arrondissement
14 rue Docteur Edmond Locard
☎ 04 72 38 45 50



www.mairie5.lyon.fr

1

L'accueil de votre enfant

Le PAIPE signifie Point d'Accueil et d'Informations Petite Enfance.

Le PAIPE est un lieu d'information et d'inscription unique pour l'arrondissement qui enregistre et centralise les demandes et conseille les familles vers le lieu et le mode d'accueil le plus adapté.

Pour un accueil de plus de 20 heures par semaine

Le PAIPE est le lieu unique pour toutes les demandes de garde en établissement collectif de plus de 20 heures par semaine, que ce soit pour une crèche associative ou municipale.

Pour un accueil de moins de 20 heures par semaine

Il faut s'adresser directement à la direction de la crèche. Le Point PAIPE ne gère pas les demandes de moins de 20 heures.



Quand s'inscrire au point PAIPE ?

Au plus tôt 4 mois avant la date d'admission souhaitée. L'enregistrement du dossier d'inscription se fait pour un ou plusieurs établissements (3 maximum). Cette inscription intervient à l'issue d'un entretien avec un professionnel de la petite enfance. Un dossier est alors constitué, qui sera présenté à la commission d'admission. Cette commission se réunit 4 fois par an.

Comment s'inscrire au point PAIPE ?

A la Mairie du 5^e arrondissement
14 rue Docteur Edmond Locard
☎ 04 72 38 45 60 (04 72 10 58 67)


Possibilité de rendez-vous à la Mairie annexe du Vieux-Lyon, 5 place du Petit Collège, même numéro.


Le projet social


Afin de répondre à une exigence réglementaire depuis le décret du 1^{er} août 2000, la Ville de Lyon a établi son projet social avec la collaboration active de tous les partenaires intervenants dans le secteur de la Petite Enfance. Au-delà d'une réponse à une obligation réglementaire, ce document affiche une volonté politique de mieux répondre aux demandes de plus en plus diversifiées des familles.

Il se veut un outil d'intégration et d'adhésion sociale, de lutte contre les exclusions, de participation à l'éducation des futurs citoyens, de soutien aux savoir-faire parentaux, d'aide à la prise en charge des enfants en situation de handicap.


Les réalisations concrètes sont les suivantes :


 **Renforcer l'information et la participation des familles** : mise en place de PAIPE. Des représentants de parents dans les structures municipales et sollicitation à la participation des parents à des activités pédagogiques, ludiques avec les enfants.

 **Développer des actions** autour de la parentalité, lieux d'accueil enfants/parents (LAEP : le Jardin des Mûriers dans le 5^e), création de lien social dans le quartier.

 **Apporter une complémentarité et une souplesse** : ouverture les mercredis et vacances scolaires aux enfants de 2/4 ans scolarisés. Soutien d'une offre d'accueil individuel de qualité avec la création de relais assistantes maternelles.

 **Faciliter l'accueil d'urgence** selon les critères définis collectivement.

 **Permettre l'accueil des enfants en situation de handicap** avec un accompagnement des professionnels.

 **Ouverture et partenariat** : développement des actions culturelles et artistiques pour les enfants.

 **Accompagner l'évolution des pratiques et rénover les établissements qui le nécessitent.**

Pour plus d'information : www.lyon.fr/enfance-et-education rubrique La petite enfance

L'accueil collectif

Les établissements d'accueil collectif sont des lieux qui accueillent les enfants, à titre régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel. Ces structures sont municipales (agents employés par la Ville de Lyon) ou associatives (personnes employées par des associations gestionnaires). La participation financière des parents est calculée en fonction des revenus, de la composition familiale et du temps de garde réservé. Cette participation est identique dans les structures municipales ou associatives. Tous ces lieux d'accueil bénéficient d'un personnel diplômé et qualifié : puériculteur-trice, infirmier-ère, éducateur-trice de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture et personnes possédant le CAP Petite Enfance (en nombre suffisant conformément à la législation) et d'un pôle technique, agent-e d'entretien et cuisinier-ère. Dans le 5^e arrondissement, il y a actuellement 12 crèches dont 9 associatives et 3 municipales (*liste et description à partir de la page 14*).

L'accueil collectif régulier

Il concerne les demandes de plus de 20 heures hebdomadaires pour les enfants jusqu'à 3 ans révolus. Vous devez, pour constituer le dossier d'inscription, prendre rendez-vous au Point PAIPE de la Mairie (*page 4*).

Votre dossier d'inscription sera ensuite proposé lors d'une commission d'admission.

Dans chaque arrondissement, il est créé une commission chargée d'établir les possibilités d'admission en fonction des places disponibles et des critères municipaux.

Sa composition est la suivante :

- La Maire d'arrondissement déléguée et/ou la Conseillère aux crèches associatives et relais

d'assistantes maternelles

- Le responsable de la Direction de l'Enfance ou son représentant (coordinatrice)
- Les directrices des structures municipales et associatives
- Des représentants des services de la PMI
- Un représentant des parents élus au sein des structures municipales

La commission statue collectivement sur les différents dossiers : admission, refus ou mise en position d'attente.

L'accueil collectif occasionnel

Pour l'accueil de moins de 20 heures hebdomadaires pour les enfants jusqu'à 5 ans révolus, vous prenez directement contact avec la directrice de l'établissement souhaité.

L'accueil individuel

Les Assistant-es Maternel-les

L'assistant-e maternel-le est un-e professionnel-le de la petite enfance pouvant accueillir à son domicile jusqu'à quatre enfants généralement âgés de moins de 6 ans. Elle-il doit obligatoirement avoir été agréé-e par le Président de la Métropole de Lyon après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Avant et après l'agrément, l'assistant-e maternel-le doit suivre une formation (120 heures minimum) et les services PMI de la Maison de la Métropole pour les Solidarités continuent de l'accompagner.

Les parents rémunèrent directement L'assistant-e maternel-le avec lequel ils établissent un contrat de travail. Sous certaines conditions, les parents bénéficient d'une aide de la CAF. Plus d'information sur www.pajemploi.urssaf.fr

Dans le 5^e arrondissement, il y a actuellement 188 assistant-es maternel-les en activité. La liste des assistant-es maternel-les agréé-es est disponible dans les Relais d'Assistant-es Maternel-les (RAM) et à la Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS).

Les assistant-es maternel-les qui le souhaitent sont inscrites également sur le site de la CAF et sur le site de la Métropole de Lyon.

www.mon-enfant.fr / www.grandlyon.com

Les RAM

Ce sont des lieux d'information, d'animation, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistant-es maternel-les et des employé-es à domicile.

Pour les parents : renseignements et mise en relation sur les modes de garde individuelle pour les enfants, soutien à la fonction parent employeur (aide pour l'établissement du contrat de travail, démarches en lien avec l'embauche...).

Pour les assistant-es maternel-les et les gardes d'enfants à domicile : diffusion des disponibilités d'accueil des professionnel-les, proposition de temps collectifs avec les enfants, temps de rencontre, soutien à la formation...

Les relais organisent des temps collectifs pour favoriser l'éveil et la socialisation des enfants et accompagner les professionnel-les dans leurs pratiques.

Dans le 5^e arrondissement, il y a actuellement 3 RAM et une antenne (*liste et description page 12 et 13*).



2

Les différents modes de garde



Les autres modes d'accueil

Les micro-crèches privées

Ces structures d'accueil peuvent accueillir collectivement au maximum dix enfants. L'ouverture de ces établissements est subordonnée à un avis ou une autorisation de fonctionnement délivré par le Président de la Métropole après avis des services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les micro-crèches relèvent de la gestion privée.

Dans le 5^e arrondissement, il y a actuellement 5 micro-crèches :

Micro-crèche ATTITUDE Margot, 62 rue Pierre Valdo, Lyon 5

☎ 04 78 34 77 93

Micro-crèche ATTITUDE Margot, 34 rue J. Fauconnet, Lyon 5

☎ 06 04 53 21 65

Micro-crèche ATTITUDE Les pousses de Champvert, 213 avenue Barthélémy Buyer, Lyon 5

☎ 04 78 35 23 56

Micro-crèche GARD'EDEN Trion, 4 Ter rue Cardinal Gerlier, Lyon 5

☎ 04 26 22 48 53

Micro-crèche NOUVEL'ERE, 43 rue de Trion, Lyon 5

☎ 04 78 36 85 78 ou 06 71 95 10 33

Les crèches d'entreprise

Certaines entreprises proposent à leurs salarié-es des crèches au sein de leur établissement. Certaines de ces crèches peuvent être ouvertes à d'autres enfants, il faut se renseigner directement au sein des entreprises.

Crèche d'entreprise Babilou Massues, 86-88 rue Docteur Edmond Locard, Lyon 5

☎ 0 809 10 30 00

3

Plan

- 1 :** RAM 1, 2, 3 Soleil
- 1 bis :** RAM 1, 2, 3 Soleil
Antenne Soeur Janin
- 2 :** RAM Courte échelle
- 3 :** RAM Grain de Soleil

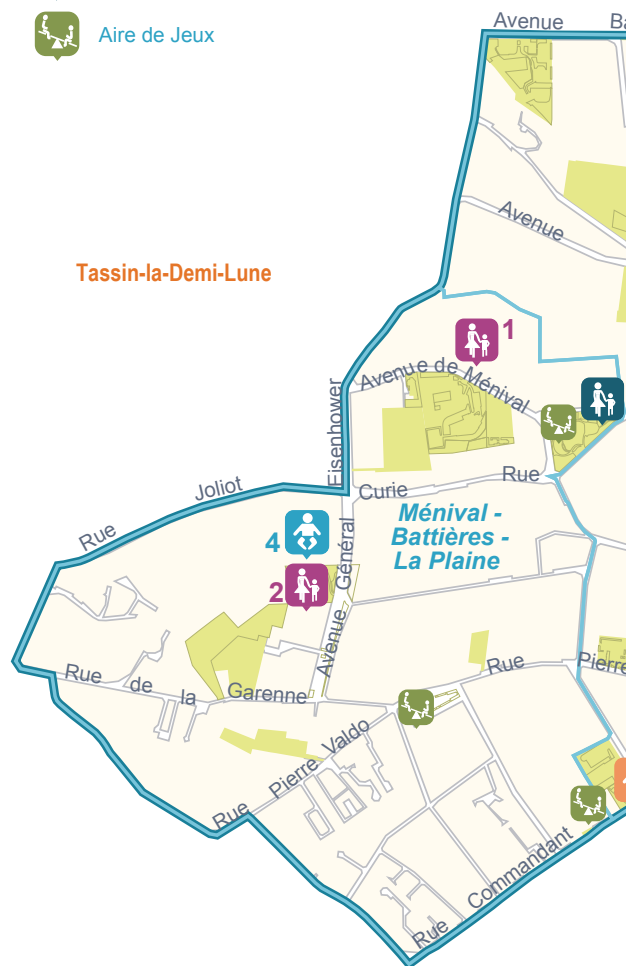
- 4 :** Crèche Eisenhower
- 5 :** Crèche Joliot Curie
- 6 :** Crèche Trion

- 7 :** Crèche Allix
- 8 :** Crèche La Baleine
- 9 :** Crèche Le Chantoiseau
- 10 :** Crèche Le Cocon de l'ouest
- 11 :** Jardin d'enfants du 5^e
- 12 :** Crèche Justin Justine
- 13 :** Crèche Les petits Malins
- 14 :** Crèche Trois p'tits points
- 15 :** Crèche Les Vercoquins

- 16 :** Lieu d'accueil parents / enfants



-  Relais Assistant-es Maternel-les
-  Crèche municipale
-  Crèche associative
-  Lieu d'accueil parents / enfants
-  Aire de Jeux





4

Les relais d'assistant-es maternel-les

1, 2, 3 Soleil

10 avenue de Ménival « Le Château », Lyon 5

☎ 04 26 99 65 69

✉ rpe123soleil.etablissement@mairie-lyon.fr

www.mpe5.com

🚗 Ligne C21 arrêt Ménival Centre

Ligne 14, C24 ou 72 arrêt Ménival Saint Anne



Courte échelle

42 avenue Général Eisenhower, Lyon 5

☎ 04 72 16 01 47

✉ courte-echelle@wanadoo.fr

🚗 Ligne C21, C24, 65 ou 73 arrêt Les Batières

Grain de soleil



34 rue de la Quarantaine, Lyon 5

☎ 04 26 99 67 08

✉ rpegraindesoleil.etablissement@mairie-lyon.fr
www.mpe5.com

🚌 Ligne 29, 30, 31 arrêt quarantaine
du Point du Jour : ligne C21 arrêt Pont Kitchener

1, 2, 3 Soleil Soeur Janin

Temps collectif avec les assistant-es maternel-les
et des enfants: 33 rue Sœur Janin « espace 33 »

Permanences administratives : 25 rue Joliot Curie
« Maison Dufour », Lyon 5

☎ 06 99 90 85 41

✉ rpeantennejanin.etablissement@mairie-lyon.fr
www.mpe5.com

🚌 Espace 33 : ligne 46 arrêt Les Massues Sœur Janin
Maison Dufour : ligne C21 arrêt Nicolas Sicard ou
Point du Jour



5

Les crèches

Eisenhower

Crèche Ville de Lyon à gestion municipale
42/48 avenue Général Eisenhower (pôle petite enfance), Lyon 5

☎ 04 78 59 66 00

✉ eisenhower.creche@mairie-lyon.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 60 places, régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚌 Ligne C24 ou C21 arrêt Battières

👤 Spécificités :

- Classe passerelle, adaptation progressive à l'école (maternelle des Battières)
- Programme d'aide à l'acquisition du langage Parler Bambin
- Partenariat avec le RAM La Courte Echelle et avec l'école maternelle des Battières



Joliot Curie

Les Lutins du Point du Jour

Crèche Ville de Lyon à gestion municipale
25 rue Joliot Curie, Lyon 5

☎ 04 78 15 91 50

✉ joliot-curie.creche@mairie-lyon.fr

- Horaires d'ouverture : 7h - 19h
- 47 places, régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚌 Ligne C21 arrêt Nicolas Sicard
Ligne 45 ou 90 arrêt Point du Jour



Trion

Les gônes de Trion

Crèche Ville de Lyon à gestion municipale
4/6 rue des Fossés de Trion, Lyon 5

☎ 04 72 39 01 98

✉ trion.creche@mairie-lyon.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 40 places, régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚊 Ligne C20, C20E ou C21 arrêt Trion
Funiculaire Saint-Just 5 min à pied



Pour les crèches municipales, plus de renseignement sur www.lyon.fr

Allix

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
29 rue Commandant Charcot, Lyon 5

☎ 04 72 32 03 18

✉ allix@agds.fr
www.agds.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 48 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚊 Ligne C20 ou C20E arrêt Poncettes

👤 Spécificité :

- Label Lyon Ville Durable et cuisine sur place avec fournisseurs locaux



5

Les crèches

La Baleine

Les bébés du Vieux Lyon

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
5 place du Petit Collège, Lyon 5

☎ 04 78 38 36 01

✉ creche.la.baleine@orange.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 40 places régulières et occasionnelles
- Ages des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚊 Métro D ou funiculaires arrêt Vieux-Lyon
C20 arrêt Pont Bonaparte

👤 **Spécificité :**

- Classe passerelle avec l'école Gerson



Le Chantoiseau

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
128 rue Commandant Charcot, Lyon 5

☎ 04 78 36 62 79

✉ lechantoiseau@alfa3a.org

www.alfa3a.org

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 21 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚊 Ligne C20, C20 E ou 45 arrêt Hôpital Pierre Garraud

👤 **Spécificité :**

- Label écolo crèche



Le Cocon de l'ouest

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
30 avenue du Point du Jour, Lyon 5

☎ 04 78 25 90 41

✉ cocon69@bbox.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 18 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚏 Ligne C20, C20E ou C21 arrêt Luzu



Jardin d'enfants du 5^e

Structure Ville de Lyon à gestion associative
27/29 rue Commandant Charcot, Lyon 5

☎ 04 27 85 19 15

✉ jardindenfantsdu5e@agds.fr

www.agds.fr

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 18h30
- 22 places régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 ans à 4 ans

🚏 Ligne C20 ou C20E arrêt Poncettes

👤 Spécificités :

- Label Lyon Ville Durable et cuisine sur place avec fournisseurs locaux
- Première socialisation avant entrée à l'école (accueil à partir de 2 ans)



5

Les crèches

Justin Justine

Crèche Ville de Lyon à gestion associative du
Centre social de Saint-Just
31 rue des Farges, Lyon 5
☎ 04 78 36 34 73.
✉ petite-enfance.cs.stjust@orange.fr

- Horaires d'ouverture : 8h - 17h45
- 18 places régulières et occasionnelles
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚏 Funiculaire Saint-Just arrêt Les Minimes

👤 **Spécificités :**

- Produits d'entretien naturels et cuisine sur place avec fournisseurs locaux
- Classe passerelle avec l'école Mathilde Si-raud



Les petits malins

Crèche Ville de Lyon à gestion associative
25 rue de la Quarantaine, Lyon 5
☎ 04 78 38 27 34
✉ crecheptitsmalins@gmail.com

- Horaires d'ouverture : 7h30 - 19h
- 60 places régulières, occasionnelles et extra-scolaires
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚏 Ligne C20, 31 ou C20E arrêt Pont Kitchener



Trois p'tits points

Crèche Ville de Lyon à gestion associative du
Centre socio-culturel du Point du Jour
10 impasse Secret, Lyon 5
☎ 04 78 25 55 89
✉ 3petitspoints@csc-pdj.fr
www.csc-pdj.fr/

- Horaires d'ouverture : 8h - 18h
- 12 places dont 8 places à temps plein et 4 places en demi-journée
- Age des enfants accueillis : 18 mois à 3 ans révolus

🚌 Ligne C21, 45, 90 arrêt Point du Jour



Les Vercoquins

Crèche Ville de Lyon à gestion associative du
Centre social et culturel de Champvert
70 rue de Champvert, Lyon 5
☎ 04 78 25 85 21
✉ cscvercoquins@orange.fr

- Horaires d'ouverture : 8h - 18h
- 20 places dont 15 places à temps plein et 5 places en demi-journée
- Age des enfants accueillis : 2 mois et demi à 3 ans révolus

🚌 Ligne 55, 45, 90 arrêt Frère Benoît

👤 Spécificités :

- Classe passerelle avec les écoles Berlioz (LYON 9) et Champvert (LYON 5)
- Projet inter-génération avec le centre social et culturel de Champvert



Bibliothèques, Ludothèques,
Médiathèque

Bibliothèque du Point du Jour

10-12 rue Joliot curie, Lyon 5

☎ 04 37 20 19 49

Bibliothèque Palais Saint-Jean

4 avenue Adolphe Max, Lyon 5

☎ 04 78 92 83 50

Ludothèque de la Sarra

gérée par le Centre social de Saint-Just

56 rue Pauline Jaricot, Lyon 5

☎ 04 78 25 35 78

Médiathèque de Vaise

place Valmy, Lyon 9

☎ 04 72 85 66 20

Lieux d'accueil parents/enfants

Le Jardin des Mûriers

60 rue Joliot Curie, Lyon 5

☎ 04 78 25 41 67

Espace d'écoute, d'échange, de rencontre et de jeux entre les parents, grands-parents, les futurs parents et les enfants, les adultes et les accueillants professionnels de la petite enfance

Le jardin Couvert

12 rue Auguste Lacroix, Lyon 3

☎ 04 78 71 04 78

La souris verte - Réseau différences et petite enfance

19 rue des Trois Pierres, Lyon 7

☎ 04 78 60 52 59

Centres de loisirs (à partir de
3 - 4 ans)

Maison de l'Enfance

60 rue Joliot Curie, Lyon 5

☎ 04 78 25 41 67

Entraide Pierre Valdo

176 rue Pierre Valdo, Lyon 5

☎ 04 72 16 30 61

Centre social de Saint-Just

31 rue des Farges, Lyon 5

☎ 04 78 25 35 78

Centre social et culturel de Champvert

204 avenue Barthélémy Buyer, Lyon 9

☎ 04 78 25 07 59

MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) du
Vieux-Lyon

21 rue de la Brèche, Lyon 5

☎ 04 78 42 48 71



La MDMS est la **Maison De la Métropole pour les Solidarités**.

Présentation et missions du service

Le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) est chargé de la promotion de la santé des futurs parents, de la femme enceinte et des enfants de 0 à 6 ans. La PMI participe également aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger ou qui risquent de l'être.

Ce service est dirigé par un médecin et comprend des personnels qualifiés notamment dans les domaines médical, paramédical et psychologique.

Actions en faveur de l'enfant

Le service PMI a également pour mission d'organiser :

- Des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans.
- D'établir un bilan de santé pour les enfants âgés de 3 à 4 ans, notamment en école maternelle.

- Des actions médico-sociales préventives pour les enfants de moins de 6 ans requérant une attention particulière, qui sont assurées, à la demande ou avec l'accord des parents, en liaison avec le médecin traitant et les services hospitaliers concernés.
- Orienter, si nécessaire, l'enfant vers les professionnels de santé et les structures spécialisées.
- Agrément et suivi des modes d'accueil individuel et collectif.

Maison De la Métropole pour les Solidarités

5 bis rue Cléberg, Lyon 5

☎ 04 72 40 20 08

Possibilité d'obtenir un rendez-vous au Point du Jour
au 13 impasse Secret,
Lyon 5.




La **Prestation d'Accueil du Jeune Enfant**, PAJE, est une aide versée par la CAF à une famille qui élève un enfant de moins de 3 ans.


Elle est versée sous conditions de ressources.

Elle se décompose en 4 types de prestation :

 **La prime à la naissance ou à l'adoption** : versée en une seule fois.

 **L'allocation de base** : versée mensuellement.

 **La Prestation Partagée d'éducation de l'Enfant** (PreParE) : permet aux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans.

 **Le Complément de libre choix du Mode de Garde** (CMG) : il est versé par la caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il comprend une prise en charge partielle de la rémunération d'une assistant-e maternel-le, une garde à domicile, une association ou entreprise habilitée ou par une micro-crèche. Son montant varie selon le nombre d'enfants à charge, l'âge de l'enfant et les ressources de la famille.

Pour plus d'information sur les montants, les plafonds et les démarches : se renseigner à la CAF ou sur son site internet www.caf.fr et www.mon-enfant.fr



A series of 15 horizontal dashed lines for writing notes.

Numéros utiles

Urgence – sécurité

Pompiers : 18

Police : 17

Urgences médicales et Samu : 15 ou 112

Enfance en danger maltraitée : 119

SOS Médecins : 04 78 83 51 51

Centre anti-poison : 04 72 11 69 11

Centre anti-brûlure : 04 72 11 75 98

Urgences pédiatriques

Hôpital Femme-Mère-Enfant

Groupement hospitalier Est

59 boulevard Pinel 69 Bron

☎ 0 825 08 25 69

Hôpital Saint-Joseph/Saint-Luc

20 quai Claude Bernard, Lyon 7

☎ 0 826 28 81 81

Consultation du lundi au vendredi de 20h à 24h

Permanences de pédiatres libéraux

Maison Médicale de l'enfant

Clinique du Val d'Ouest

de 8h à 22h, 7 jours sur 7

59 chemin de la Vernique 69 Ecully

☎ 04 72 19 34 81

Maison médicale de garde

173 avenue Barthélémy Buyer, Lyon 5

En semaine de 20h à 24h

Le samedi de 12h à 24h

Le dimanche et jours fériés de 8h à 24h

☎ 04 72 33 00 33

Pharmacies de nuit

Pharmacie de l'horloge

14 place Vauboin 69160 Tassin La Demi Lune

☎ 04 78 34 26 38

Pharmacie des Cordeliers – Blanchet

5 place des Cordeliers, Lyon 2

☎ 04 78 42 12 42

Direction de l'enfance

Direction de l'enfance de la Ville de Lyon

198 avenue Jean Jaurès, Lyon 7

☎ 04 72 10 30 30

Caisse d'allocations familiales

67 boulevard Vivier Merle, Lyon 3

Accueil sur rendez-vous

☎ 0 810 25 69 80

La CAF a mis en place un site internet spécialisé sur les questions liées à l'enfance : www.mon-enfant.fr

Informations sur les modes de garde, prix d'accueil, prestations, etc...